



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 09/2017
AU CONSEIL COMMUNAL**

Demande de la soustraction au référendum (art.119 RCC)

**Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain
de football de Copet II**

et

Demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I

Séance de la commission

Date	Lundi 29 mai 2017, à 20h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°3

TABLE DES MATIERES

1. OBJET DU PREAVIS.....	3
2. PREAMBULE.....	3
3. ETAT DU TERRAIN.....	3
4. NOUVEAU TERRAIN	3
5. DESCRIPTION DES TRAVAUX	4
6. COUT DES TRAVAUX.....	5
7. CALENDRIER COPET II.....	5
8. ASPECT ENVIRONNEMENTAL.....	6
9. COPET I.....	6
10. TRAVAUX DE REGENERATION DU TERRAIN	6
11. COUT DES TRAVAUX.....	7
12. CALENDRIER COPET I.....	7
13. ASPECTS FINANCIERS.....	7
14. CONCLUSIONS.....	8

Vevey, le 24 avril 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'ouvrage de CHF 1'400'000.— pour la rénovation du terrain de football de Copet II et une demande de crédit de CHF 80'000.— pour des travaux de régénération de Copet I.

2. PREAMBULE

Le terrain synthétique de Copet II a été inauguré en 1982. Le coût de cette réalisation était de CHF 1'430'000.—. Le terrain était composé d'une infrastructure comprenant un encaissement de 50 cm avec drainage, d'une couche de gravier drainant et d'un revêtement bitumineux poreux. La superstructure était constituée de fibres textiles extrudées dont la sous-couche était en chlorure de polyvinyle drainante et élastique.

En 1991, le Conseil communal accorda un crédit de CHF 1'440'000.— pour les travaux d'améliorations et de réfection des équipements des terrains de Copet II et de Pra. Les travaux comprenaient le remplacement du gazon synthétique, la création d'une buvette, d'installations sanitaires, d'une surface polyvalente sur le terrain de Pra et d'une rampe de skateboard.

En 2004, un crédit de CHF 785'000.— a été accordé par le Conseil communal pour le renouvellement du gazon synthétique de Copet II. La durée d'amortissement avait été fixée à 10 ans.

Un terrain synthétique a une durée de vie d'une dizaine d'années, suivant le type de fibres synthétiques, l'intensité d'utilisation et son entretien. Si celui-ci est soigné, la durée de vie de ce terrain a été prolongée à 13 ans. Le nombre d'heures d'utilisation est aujourd'hui d'environ 1'800 heures/an.

3. ETAT DU TERRAIN

L'usure généralisée des fibres laisse apparaître la sous-couche. Le terrain est glissant, les fibres usées ne remplissent plus leur fonction de soutien au sable de quartz et au granulats de caoutchouc. Les risques de chutes et de blessures sont plus importants ; ils sont augmentés par le décollement des lignes de jeu incrustées dans le revêtement (plusieurs remplacements effectués ces deux dernières années par zone). La perméabilité du terrain est amoindrie. Après analyse, la couche de souplesse et les enrobés existants seront conservés pour les trois-quarts du terrain ; seule la zone sud-ouest ayant subi des tassements devra être refaite complètement.

4. NOUVEAU TERRAIN

Dans le contexte de la construction du nouveau collège de Gilamont et de l'aménagement de l'espace public, les dimensions de la surface de jeu devront être diminuées. Il est donc prévu de réaliser un terrain légèrement réduit de 3% dans les mêmes proportions, soit une surface de jeu de 97 m x 62.08 m. La surface avec les distances de sécurité sera de 103 m x 68.08 m.

L'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) – Commission des terrains de jeu – a donné son accord à ce redimensionnement et le terrain sera homologué pour jouer des matchs officiels jusqu'en 2^{ème} ligue régionale.

Le nouveau terrain sera légèrement déplacé le long de son axe longitudinal.

L'actuel gazon sera remplacé par du gazon synthétique type « FIFA Quality » avec remplissage de dernière génération. Toutes les exigences techniques en conformité avec les exigences FIFA (Fédération Internationale de Football Association) seront stipulées dans le dossier d'appel d'offres, stabilité, planéité et perméabilité, de même que les exigences footballistiques, absorption de choc, déformation verticale, restitution verticale, restitution d'énergie, roulement de la balle seront contrôlées et certifiées conformes.

5. DESCRIPTION DES TRAVAUX

La méthodologie générale de réfection consiste à démolir la couche de Turf (texture synthétique) par décollement mécanique et à mettre à nu la couche de souplesse existante. Celle-ci sera rénovée avec un matériau équivalent à l'existant au moyen d'un mélange de granulats de caoutchouc et d'un liant en polyuréthane. Dans la zone où le terrain s'est affaissé, la couche de souplesse, ainsi que la couche d'enrobé poreux seront évacuées. La structure type, sera constituée de bas en haut de grave drainante, épaisseur 35 cm, d'un gravier de nivellement, épaisseur 5 cm, de l'enrobé drainant, de la sous-couche élastique et d'un gazon synthétique « FIFA Quality ».

Installation de chantier et travaux préparatoires

L'installation de chantier comprend les machines, les prestations géométriques, les piquetages, profils, gabarits, alimentation en eau, eaux usées, électricité et sondages.

Démolitions et démontages

Découpe et démolition du revêtement bitumineux, démolition des conduites, Aco Drain et canaux d'évacuation des eaux, démolition des chambres de drainage et grilles, démontage des garde-corps, démontage des gaines électriques. Evacuation des matériaux y compris taxes.

Construction de réseaux enterrés

Fouilles en tranchées pour les conduites électriques et pour l'arrosage du terrain y compris évacuation des matériaux. Mise en place de tubes de protection de câbles électriques. Pose de regards en éléments préfabriqués. Exécution de socles pour les mâts d'éclairage. Remblayages des fouilles.

Clôtures et portails

Mise en place d'un écran pare-ballon d'une hauteur de 6 m sur poteaux galvanisés, mise en place de portails en tube d'acier zingué et fourniture d'une barrière pour spectateurs ; récupération de la barrière existante et mise en dépôt.

Fouilles et terrassement

Suite aux différents relevés géométriques, il est prévu de réfectionner 25% de l'infrastructure du terrain localement dans les zones affaissées ou dans les zones de portance insatisfaisante. Evacuation de tous les matériaux à la décharge y compris taxes. Décapage de terre végétale.

Couches de fondation pour surface de circulation

Fourniture, déchargement et mise en place de graves non traités pour remplacement des zones affaissées et surface côté Veveyse. Sur le contour du stade est prévu la pose d'un enrobé d'une épaisseur de 5 cm posé sur une couche de gravier de nivellement d'une épaisseur de 5 cm avec conservation du coffre existant.

Pavages et bordures

Il est prévu un rang de pavés en béton de 25 x 25 cm sur le périmètre du terrain pour délimiter la zone de terrain synthétique.

Canalisations et évacuation des eaux

Le terrain dispose d'un système de drainage existant qui a été contrôlé par une inspection à la caméra. Le réseau de drainage est en bon état. Profitant du redimensionnement du terrain, il sera ajouté des pipes de rinçage aux extrémités des collecteurs existants pour permettre un entretien futur plus efficace, ainsi que la construction d'un nouveau caniveau à fente sur le pourtour du terrain raccordé au drainage existant.

Alimentation en eau et système d'arrosage

Après discussion avec les représentants des utilisateurs et conseils auprès des spécialistes, il est proposé d'équiper le terrain avec un système d'arrosage. La prise d'eau se fera depuis la chambre du SIGE, installée lors de la transformation de Copet I.

Finitions et garanties

Le marquage principal sera d'une largeur de 11 cm et de teinte blanche et le marquage pour les juniors d'une largeur de 7,5 cm de couleur jaune doré (longitudinal) et bleu (transversal). Fourniture de 2 buts pour les seniors et 2 buts transportables pour les juniors. Fourniture de 2 cabines pour les joueurs. Matériel d'entretien, brosses. Entretien du terrain pour la deuxième année d'utilisation. Réserve de granulats. Tests effectués par les instances cantonales avec certificats.

6. COUT DES TRAVAUX

• Installations de chantier et travaux préparatoires	CHF	43'000.—
• Démolitions et démontages	CHF	51'000.—
• Construction de réseaux enterrés	CHF	80'000.—
• Clôtures et portails	CHF	62'000.—
• Fouilles et terrassements	CHF	84'000.—
• Couches de fondation pour surfaces de circulation	CHF	67'000.—
• Pavages et bordures	CHF	35'000.—
• Chaussées et revêtements	CHF	53'000.—
• Canalisations et évacuation des eaux	CHF	80'000.—
• Fourniture de 6 mâts d'éclairage	CHF	97'000.—
• Support et Football Turf	CHF	591'000.—
• Alimentation en eau et systèmes d'arrosage automatique	CHF	27'000.—
• Finitions et garanties	CHF	49'000.—
• Honoraires de l'ingénieur civil	CHF	58'000.—
• Divers, imprévus et arrondi	CHF	23'000.—
TOTAL GÉNÉRAL TTC	CHF	1'400'000.—

7. CALENDRIER COPET II

Dépôt du préavis au Conseil communal	mai 2017
Décision d'adjudication	juin 2017
Décision du Conseil communal	juin 2017
Début des travaux	juillet 2017
Fin des travaux.....	août 2017

8. ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les matériaux utilisés pour les travaux devront ménager l'impact environnemental et la santé au moment de leur fabrication, leur durée de vie et leur élimination. Il sera possible de réutiliser les granulats existants.

9. COPET I

Conçu selon un système hybride breveté (Football Green Live de la société italienne Limonta Sports), le terrain de Copet I a la particularité de laisser pousser la pelouse naturelle dans un substrat organique fibreux appelé « Geo » (fibre de coco, copeaux de liège et sable). Le gazon est dit « renforcé », car l'herbe naturelle est ainsi enrobée d'une protection artificielle et plonge ses racines dans un support de fibres synthétiques qui lui sert d'armature.

Le chantier de transformation de Copet I a débuté au mois d'août 2010 par la démolition des gradins côté Veveyse, puis les travaux de génie civil pour les infrastructures. Le chantier de remplacement du terrain de football s'est déroulé de janvier à juillet 2011. La réception de l'ouvrage a eu lieu le 27 juillet 2011.

Six ans après sa construction le terrain présente deux problématiques constatées et confirmées par la visite le 21 septembre 2016 d'une entreprise leader dans les services liés aux terrains de football (gazon naturel, mixte, synthétique) :

Problème structurel

Les fibres synthétiques qui renforcent le gazon naturel sont complètement recouvertes par la couche de Geo d'environ 6 cm et sont couchées sous celle-ci ; il n'y a plus de liaison structurelle entre le gazon naturel et le gazon synthétique. Le terrain est très vite bosselé et des mottes de gazon se décollent très facilement, l'enracinement des fibres naturelles étant insuffisant.

Problème de drainage

Le support du gazon synthétique doit laisser passer les racines des fibres naturelles afin de s'ancrer profondément et d'aller chercher de l'humidité contenue dans la couche de pouzzolane. Aujourd'hui, on remarque que les racines ne pénètrent pas du tout à travers ce tapis ; les perforations ont été partiellement bouchées par le substrat Geo. La pelouse est glissante, caractéristique d'une couche de feutre trop épaisse, trop compacte et donc étanche. La surface en gazon synthétique ne laisse passer ni les racines qui doivent aller chercher l'humidité du pouzzolane, ni l'eau en cas de pluie et d'arrosage.

10. TRAVAUX DE REGENERATION DU TERRAIN

Des tests ont été entrepris au mois de mars 2017 afin de remédier à ces problèmes :

- Une perforation de la couche de Geo et du support du gazon synthétique avec une machine spécialisée « Verti-Drain 7120 » équipée d'aiguilles fines a été effectuée le 20 mars, afin de permettre un enracinement en profondeur du gazon, favoriser les échanges gazeux et le drainage.
- Un test de défeutrage intense (scarification – défeutrage avec machine SRS-Koro 30 à 40 mm, griffage et dégagement des fibres de gazon synthétique, sablage et amendements comme nouveau lit de semis, décompactage – perforation complémentaire, interpénétration du sable et amendements et nouveau semis) a été effectué le 21 mars sur une surface de

3 m x 10 m en bordure de terrain, afin de juger de l'efficacité des travaux d'entretien lourds du terrain entier.

- Les résultats du test après quatre semaines (à l'heure de la rédaction du présent préavis) sont satisfaisants et le compte-rendu global des huit semaines sera exposé lors de la commission du présent préavis.

11. COUT DES TRAVAUX

Le devis pour la régénération du terrain de Copet I selon les techniques de travaux précitées peut être résumé comme suit :

• Travaux préliminaires	CHF	1'500.—
• Régénération (système SRS)	CHF	13'356.—
• Evacuation	CHF	12'000.—
• Sablage et amendement	CHF	17'808.—
• Décomptage et aération	CHF	6'678.—
• Epandage et interpénétration	CHF	1'484.—
• Sursemis de régénération	CHF	5'936.—
• Fumure de régénération	CHF	3'339.—
• Roulage	CHF	450.—
• Tonte de régénération	CHF	2'968.—
• Engrais	CHF	4'640.—
• Travaux de finition divers	CHF	500.—
• Divers, imprévus et arrondi 5%	CHF	<u>3'415.—</u>
Total HT	CHF	74'074.—
TVA 8%	CHF	<u>5'926.—</u>
TOTAL GÉNÉRAL TTC	CHF	80'000.—

12. CALENDRIER COPET I

La planification des travaux a été soumise et élaborée avec les utilisateurs des installations de Copet (FC Vevey Sports 1899 et ACS Azzurri Riviera). Le tableau ci-dessous renseigne sur la chronologie des travaux à réaliser jusqu'à la reprise des activités sur le terrain principal.

Dépôt du préavis au Conseil communal	mai 2017
Décision d'adjudication	juin 2017
Décision du Conseil communal	juin 2017
Début des travaux	juillet 2017
Fin des travaux.....	août 2017

13. ASPECTS FINANCIERS

Plan des investissements

Le plan des investissements 2016-2021 du 28 novembre 2016 prévoit sous chiffre 3310 pour la rénovation du terrain de football de Copet II un investissement brut de CHF 1'500'000.—.

Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

Subventions

Le projet fait l'objet d'une demande de soutien auprès du Fonds du sport vaudois. Le montant du soutien (pourcentage) est déterminé par une directive pour chaque type d'installation. Un montant dit subventionnable est déterminé. Les décisions du Fonds du sport vaudois sont prises sur présentation des plans techniques, des devis et du plan de financement, le tout en fonction des crédits disponibles, de l'importance et la nature des installations et des besoins auxquels elles répondent. Après un premier contact la subvention serait de l'ordre de CHF 95'000.—.

Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant de l'investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 2.5 % et d'une durée d'amortissement de dix ans, s'élève, à titre indicatif, à CHF 169'103.— soit :

CHF	21'103.—	pour les intérêts
CHF	148'000.—	pour l'amortissement

Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 1'480'000.— demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de CHF 148'000.— pendant 10 ans.

14. CONCLUSIONS

Délai référendaire

Le présent préavis n'a pas pu être déposé à la séance de votre Conseil du 9 mars 2017 car il n'a pas été possible d'obtenir à temps les éléments indispensables à sa rédaction (validation des dimensions du terrain à obtenir, équipements sportifs à prévoir, consultation des divers services cantonaux et communaux). Les travaux doivent impérativement commencer avant la fin du délai référendaire afin de garantir une livraison des terrains pour la rentrée de fin août 2017. Il faut en effet un minimum de huit semaines pour ces travaux sur Copet I et II. Si les travaux ne peuvent pas démarrer avant le 6 juillet 2017, les terrains ne pourront être livrés que mi-septembre 2017. Les clubs devront de fait prendre leurs dispositions pour les matchs, mais surtout pour les entraînements. Cela signifie que la première équipe ne pourra ni s'entraîner, ni jouer avant mi-septembre.

Nous sollicitons l'autorisation de commencer les travaux préparatoires avant la fin du délai référendaire, conformément à l'art. 119 du Règlement du Conseil communal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis no 09/2017, du 24 avril 2017, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

VU le caractère d'urgence exceptionnelle, de soustraire au référendum, selon article 119 du Règlement du Conseil communal, le préavis no 09/2017 du 24 avril 2017, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I »

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'480'000.— pour la rénovation du terrain de football de Copet II et pour les travaux de régénération de Copet I ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépense d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 148'000.— pendant 10 ans.
4. de prendre acte que l'éventuelle subvention du Fonds du sport vaudois pour la rénovation du terrain de football de Copet II viendra en diminution de l'investissement.
5. d'autoriser de soustraire au référendum, selon article 119 du Règlement du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipaux-délégués : Mme Elina Leimgruber, Syndique et municipale-directrice de l'Administration générale, de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et du Service des affaires intercommunales

M. Lionel Girardin, Municipal-directeur de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports et de la Direction des systèmes d'information

Annexes : Plan de situation
Photos



